

projet de loi dans sa forme actuelle, beaucoup trop rigide. Nous devons adopter une loi efficace.

Je crains que ce bill, si le Parlement l'adopte, amène, au sein de la nation, des divisions qui ne pourront que miner le respect qu'on doit conserver à l'égard du Parlement. Je le sais, c'est demander beaucoup, mais le gouvernement s'aperçoit certainement aujourd'hui que son indolence et son hésitation, son refus d'envisager les faits au moment opportun, ont entraîné la nation dans une grave conjoncture. Je déclare donc ceci à ceux qui forment le gouvernement du Canada: si vous n'êtes pas disposés à collaborer en présentant une loi qui sera efficace et juste, n'essayez pas de condamner ceux d'entre nous qui veulent voir entrer dans les statuts une loi qui soit efficace, qui adoptent une attitude ferme en présence d'un bill qui, à notre avis, ne peut que causer la dissension, la discorde et la division entre les divers secteurs de la nation, et qu'engendrer le trouble, les complications et l'incertitude pour l'avenir.

Parcourez cette mesure législative. J'ai déjà fait quelques propositions. On ne nous a pas encore dit si le gouvernement en aurait pris certaines en considération. Je ne veux pas les signaler de nouveau; je les ai exposées hier soir. Offrir des avantages sociaux. Les députés d'en face ont-ils oublié le rapport Freedman? A-t-il été mis au rancart, avec d'autres rapports qui sont morts de mort naturelle depuis l'avènement du gouvernement actuel?

Donnez aux travailleurs de notre pays certains de ces avantages marginaux. Donnez-leur la mesure de sécurité d'emploi qu'ils demandent, avantage bien supérieur au montant du salaire qu'ils touchent pour leur travail. Le bill que la Chambre étudie ne renferme rien de tel. Il contient simplement une déclaration selon laquelle la loi imposera telles conditions: 6 p. 100 pour 1966; absolument rien sur les recommandations du rapport Freedman. Ajoutez au projet de loi des détails de ce genre, de façon à susciter, chez les travailleurs comme dans tout le pays, le sentiment que nous nous intéressons à leur bien-être, et vous constaterez une réaction favorable. Cela ne fait aucun doute.

J'ai parlé au travailleur et à la femme qui tient la maison—et n'oublions pas qu'ils ne touchent aucun revenu pendant la durée de la grève. Ils parlent de ces choses, en elles-mêmes secondaires. Ils demandent des changements à l'égard des avantages sans lesquels ils peuvent difficilement se procurer le confort qu'ils devraient avoir. Faites ces changements. Incorporez-les dans la loi. N'ayons pas cette attitude mesquine au sujet des secours médicaux, des vacances et des congés

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

de maladie. Ce sont là des avantages, des mesures de sécurité sociale dont les travailleurs devraient bénéficier. Donnez-leur-en. Montrez-leur que nous pensons à eux et que nous les comprenons. En agissant ainsi, nous susciterons, dans ce pays, un nouvel esprit.

• (3.50 p.m.)

Une mesure de ce genre me fait craindre pour l'avenir du Canada. Nous, qui constituons la loyale opposition de Sa Majesté, désirons mettre fin à la grève. Nous collaborerons dans la mesure du possible si le gouvernement tient compte de ces éléments nécessaires. Certains se disent, je le sais: «Mais ils reçoivent déjà tellement.» Il n'en a jamais été autrement, mais de nos jours, une bonne part du revenu sert à payer les impôts. Sauf erreur, environ la moitié du revenu sert actuellement à acquitter les impôts prélevés à tous les paliers de gouvernement.

Même si le coût de la vie augmente de jour en jour, les membres du gouvernement se croisent les bras et attendent, comme des spectateurs, que quelque chose se produise et que la situation se rétablisse. Le gouvernement sera très mal jugé par les historiens s'il ne commence pas à se rendre compte que, dépourvue d'agréments faciles à accorder, la présente mesure est si rigoureuse qu'elle engendre l'antagonisme. Ces agréments sont les avantages auxiliaires que j'ai mentionnés il y a un instant.

J'espère encore que le gouvernement agira. A titre d'opposition, nous ne pouvons pas, dans les circonstances, après avoir imploré le gouvernement de faire quelque chose qui mettrait fin à la grève—nous avons exigé qu'on la prévienne—accorder à la mesure à l'étude tout l'appui que nous aimerions lui accorder, à moins que le gouvernement n'en revise la forme actuelle.

Je propose donc, appuyé par le représentant d'Ontario (M. Starr):

Que tous les mots après «que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

La Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture d'un bill dont les dispositions, qui s'éloignent sensiblement des recommandations du rapport de M. le juge Munroe, président de la commission de conciliation, qui ne donnent aucune assurance quant au règlement équitable des problèmes que posent les avantages accessoires ou qui n'indiquent nullement les modalités d'application du rapport Freedman, n'apportent pas une solution satisfaisante à l'impasse actuelle.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je veux invoquer le Règlement quant au bien-fondé de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition.

Le principe du bill, c'est d'assurer la reprise des services ferroviaires au Canada. Son objectif fondamental est énoncé dans son